



**Extrait du Procès-verbal de la réunion du Comité Social et Économique  
de L'Air Liquide S.A. du 15 avril 2021 (31<sup>ème</sup> session)**

Fait à Paris, le 15 avril 2021

Le Comité Social et Économique de L'Air Liquide S.A. a siégé en séance plénière le 15 avril 2021.

- Le point suivant était inscrit à l'ordre du jour : « *Avis du CSE sur la situation économique et financière de l'entreprise* » (article L.2312-17 du Code du travail).

Les informations relatives à la situation économique et financière de l'entreprise ont été soumises aux membres du CSE et de la Commission économique et de l'égalité professionnelle, cette dernière étant chargée par délégation du CSE de l'étude et de l'analyse de ces informations ainsi que de la préparation de l'avis en vertu de l'article 9.2 de l'accord relatif à la mise en place du Comité Social et Économique<sup>1</sup>. Elles ont été présentées lors de la séance du CSE du 18 mars 2021, tant sur la situation financière que sur la recherche, et ont donné lieu à débats et échanges. Elles ont également été présentées lors de la séance du 11 mars 2021 en Commission économique et égalité professionnelle. Il a été répondu à l'ensemble des demandes et questions formulées par les membres du Comité Social et Économique de L'Air Liquide SA.

La consultation des membres sur la situation économique et financière de l'entreprise en application de l'article L. 2312-17 du Code du travail et de l'article 6 de l'accord relatif à la mise en place du Comité Social et Économique au sein de la Société L'Air Liquide SA du 3 mai 2018 a recueilli un avis favorable (15 voix favorables, 1 voix défavorable).

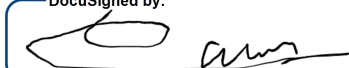
- De plus, le point suivant était inscrit à l'ordre du jour : « *Avis du CSE sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi, dont le bilan social* » (article L.2312-17 du Code du travail)

Le projet de bilan social 2020, le rapport 2020 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'index 2020 d'égalité femmes-hommes, les informations relatives à l'emploi, à la formation professionnelle, etc., ont été soumis aux membres du CSE, pour débats, lors des séances du 11 février 2021 et du 18 mars 2021 sur la politique sociale de l'entreprise. Ces rapports et informations ont également été soumis à la Commission économique et de l'égalité professionnelle, cette dernière étant chargée par délégation du CSE de leur étude, de leur analyse et de la préparation de l'avis en vertu de l'article 9.2 de l'accord relatif à la mise en place du Comité Social et Économique<sup>2</sup>, lors de la séance du 9 février 2021. Il a été répondu à l'ensemble des demandes et questions formulées par les membres du Comité Social et Économique de L'Air Liquide SA.

La consultation des membres sur la politique sociale, y compris le bilan social, en application de l'article L. 2312-17 du Code du travail et de l'article 6 de l'accord relatif à la mise en place du Comité Social et Économique au sein de la Société a recueilli un avis défavorable (7 voix défavorables, 6 voix favorables et 3 abstentions).

**Monsieur Philippe DAUBRICOURT**

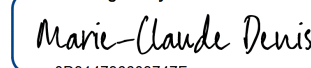
Président

DocuSigned by:  
  
EBBF0DD8BCB64E2...

15-avr.-2021

**Madame Marie-Claude DENIS**

Secrétaire adjointe

DocuSigned by:  
  
0D314736603747F...

15-avr.-2021

<sup>1</sup> Accord relatif à la mise en place du Comité Social et Économique au sein de la Société L'Air Liquide SA du 3 mai 2018

<sup>2</sup> Accord relatif à la mise en place du Comité Social et Économique au sein de la Société L'Air Liquide SA du 3 mai 2018